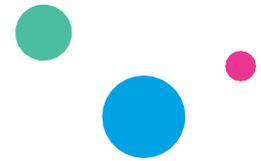


APPEL A PROJETS « Visite des scolaires - Mondial des Métiers 2025 »

Cahier des charges Septembre 2025

Lycées publics, privés, agricoles publics, agricoles privés, hors métropole lyonnaise
(à l'exception de Givors et Grigny)





Le **Mondial des Métiers** est un temps fort qui permet en un seul lieu de découvrir les métiers et de rencontrer des professionnels et des enseignants ou formateurs des différentes branches professionnelles. **Auvergne-Rhône-Alpes Orientation** peut apporter une aide aux établissements pour le transport des élèves dès lors qu'ils souscrivent aux principes suivants.

LES OBJECTIFS ET PRINCIPES D'UNE VISITE DU MONDIAL DES MÉTIERS

- **Objectif d'une visite**

Une visite de classe au Mondial des Métiers doit participer de l'élaboration du projet d'orientation de chaque élève. Pour atteindre cet objectif, un travail de préparation et de restitution avec les élèves est recommandé.

- **Préparation d'une visite**

C'est une posture dynamique qui est attendue de la part des élèves : curiosité, questionnement, échanges avec les jeunes apprentis, les professionnels et les formateurs présentant des métiers et animant des démonstrations.

LE FINANCEMENT

- **Critères d'éligibilité et décision de prise en charge**

Seuls les établissements (lycées publics, privés, agricoles publics, agricoles privés) situés en-dehors du périmètre de la métropole lyonnaise desservi par le réseau de transports en commun du SYTRAL peuvent solliciter un financement, à l'exception des villes de Givors et Grigny.

Attention, les classes de 4^e et 3^e rattachées à un lycée agricole, les classes de collège (y compris les 3^e prépa-métiers), dépendantes d'un lycée ou rattachées à un lycée, ne sont pas prioritaires. Cependant leurs demandes de transport pourront être prises en compte s'il reste du budget à l'issue du traitement de toutes les demandes prioritaires.

Conformément aux principes de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures), l'établissement réalisera une **mise en concurrence de transporteurs sur la base de trois devis** sauf en cas d'absence de concurrence suffisante sur le territoire dont elle pourra apporter la justification sur demande d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Il est possible que les établissements d'un même bassin optimisent le remplissage des cars en se regroupant. Dans ce cas, la demande de financement sera unique, portée par un des établissements concernés.

- **Modalités de calcul du soutien financier**

Le devis le moins cher sera retenu comme base du calcul du soutien financier. Cependant l'aide est calculée à partir d'un montant de référence de 0.05€ / personne / km, avec un plancher de 225€ / car (sur la base de 50 personnes transportés / car). Par conséquent, aucune prise en charge ne sera possible pour un transport dont le coût total serait inférieur à 225€ / car.

Pour des raisons d'équité, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation limite la prise en charge du transport à 4 cars maximum par établissement.

A noter : Nous traiterons les dossiers complets par ordre de priorité et par ordre d'arrivée.

Exemples de calcul :

Exemple 1 :

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 25km

Nombre d'élèves transportés : 40

Devis le moins cher : 240€

Compte-tenu du nombre d'élèves transportés, le montant plancher de soutien financier est égal à 225€

Selon la formule de calcul, le montant de référence est de : $(0.05 \times 40 \times 25) \times 2 = 100€$

Comme ce résultat est inférieur au plancher de 225€ et que le devis est supérieur à ce plancher, le soutien financier sera égal à ce plancher soit : 225€.

Exemple 2 :

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 140km

Nombre d'élèves transportés : 85

Devis le moins cher : 1 100€

Compte-tenu du nombre d'élèves transportés, le montant plancher de soutien financier est égal à 450€ (2 x 225€ par tranche de 50 jeunes).

Selon la formule de calcul, le montant de référence est de : $(0.05 \times 85 \times 140) \times 2 = 1 190€$.

Comme ce résultat est supérieur au plancher de 450€ et que le devis est inférieur au montant de référence, le soutien financier sera égal au devis soit : 1 100€.

Exemple 3 :

Distance Aller entre l'établissement et Eurexpo : 90km

Nombre d'élèves transportés : 50

Devis le moins cher : 550€

Compte-tenu du nombre d'élèves transportés, le montant plancher de soutien financier est égal à 225€.

Selon la formule de calcul, le montant de référence est de : $(0.05 \times 50 \times 90) \times 2 = 450€$.

Comme ce résultat est supérieur au plancher de 225€ et que le devis est supérieur au montant de référence, le soutien financier sera égal au montant de référence soit : 450€.

- **Modalités de versement du soutien financier**

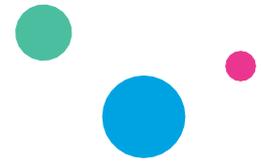
Le soutien financier sera versé en une fois après réception et examen des justificatifs de dépenses (factures payées)

Nous vous rappelons également que vous devez attester la valorisation de la participation de l'association à votre projet. A ce titre, il vous est demandé de joindre à vos éléments de dépenses le justificatif suivant :

- Une photographie de l'avant de chaque car financé présentant le document A4 à imprimer qui vous sera transmis par mail lors de la validation de votre dossier.

LE PROCESSUS DE DÉPÔT ET CALENDRIER DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Chaque établissement doit compléter un dossier et le déposer en ligne, selon les



modalités et le calendrier suivants :

- **1^{er} septembre 2025** : ouverture des demandes de soutien financier
- **Du 02 septembre au 10 octobre 2025** : dépôt des dossiers en ligne par les établissements en communiquant :
 - RIB de l'établissement bénéficiaire du soutien financier
 - Avis de situation SIRENE ou K-BIS à jour
 - Les 3 devis des transporteurs mis en concurrence
 - L'attestation de demande d'aide financière remplie et signée

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

- **10 octobre 2025 à 23h59** : date limite de dépôt des dossiers par les établissements.
- **Début novembre 2025** : Notification des décisions d'attribution et de non-attribution d'aide financière.
- **Après réception de la notification d'attribution** : Inscription de votre groupe sur la billetterie : [Billetterie en ligne \(mondial-metiers.com\)](https://billetterie.mondial-metiers.com) Cette inscription permet d'organiser l'accueil des groupes dans de bonnes conditions.

Attention : merci de ne pas vous inscrire avant d'avoir reçu la notification du soutien financier

- **Du 15 décembre 2025 au 04 mai 2026** : Transmission des justificatifs pour le versement du solde de l'aide financière.

CONTACTS

Pour toutes vos questions en lien avec l'appel à projets, merci de les adresser à l'adresse Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne :

Camille GRANGER

Chargée de projets événementiels

camille.granger@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :

Yves DIDIER

Chargé de mission instruction des financements

04.80.92.01.47

yves.didier@auvergnerhonealpes-orientation.fr - aap-mondial@auvergnerhonealpes-orientation.fr